

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Basée sur le Règlement (CE) n° 1907/2006, comme modifié par le Règlement (UE) n° 2020/878

## NOVALUBE AEROSOL 100ML

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom de produit : NOVALUBE AEROSOL 100ML  
Numéro d'enregistrement REACH : Sans objet (mélange)  
Type de produit REACH : Mélange

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1 Utilisations identifiées pertinentes

Lubrifiant

##### 1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucune utilisation déconseillée connue

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Fournisseur de la fiche de données de sécurité

Novatio\*  
Industrielaan 5B  
B-2250 Olen  
☎ +32 14 25 76 40  
☎ +32 14 22 02 66  
info@novatio.be  
\*NOVATIO is a registered trademark of Novatech International N.V.

##### Fabricant du produit

Novatech International N.V.  
Industrielaan 5B  
B-2250 Olen  
☎ +32 14 85 97 37  
☎ +32 14 85 97 38  
info@novatech.be

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

24h/24h (Consultation téléphonique: anglais, français, allemand, néerlandais) :  
+32 14 58 45 45 (BIG)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classé comme dangereux selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

Classe	Catégorie	Mentions de danger
Aérosol	catégorie 1	H222: Aérosol extrêmement inflammable.
Aérosol	catégorie 1	H229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Skin Irrit.	catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Eye Irrit.	catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Aquatic Chronic	catégorie 3	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement Danger

##### Phrases H

H222 Aérosol extrêmement inflammable.  
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

##### Phrases P

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

# NOVALUBE AEROSOL 100ML

P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P280	Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P410 + P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122°F.

## 2.3. Autres dangers

Gaz/vapeur se propage au ras du sol: risque d'inflammation

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Sans objet

### 3.2. Mélanges

Nom REACH n° d'enregistrement	N° CAS N° CE	Conc. (C)	Classification selon CLP	Note	Remarque	Facteurs M et ETA
propane 01-2119486944-21	74-98-6 200-827-9	25% ≤C≤50%	Flam. Gas 1A; H220 Press. Gas - Gaz liquéfié; H280	(1)(2)(10)	Gaz propulseur	
butane 01-2119474691-32	106-97-8 203-448-7	25% ≤C≤50%	Flam. Gas 1A; H220 Press. Gas - Gaz liquéfié; H280	(1)(2)(10)(21)	Gaz propulseur	
naphta léger (pétrole), hydrotraité 01-2119475133-43	64742-49-0 265-151-9	C≤14%	Flam. Liq. 2; H225 Asp. Tox. 1; H304 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H336 Aquatic Chronic 2; H411	(1)(2)(10)	Constituant	
dihydroxyde de calcium 01-2119475151-45	1305-62-0 215-137-3	C<3%	Eye Dam. 1; H318 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H335	(1)(2)	Constituant	
cuivre	7440-50-8 231-159-6	C≤1.4%	Acute Tox. 4; H302 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 2; H411	(1)(2)(10)	Constituant	M: 10 (Aigu, ECHA)
Aluminium en poudre 01-2119529243-45	7429-90-5 231-072-3	C≤3%	Flam. Sol. 1; H228 Water-react. 2; H261	(1)(2)(10)	Constituant	
oxyde de zinc 01-2119463881-32	1314-13-2 215-222-5	C≤0.87%	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	(1)(2)	Constituant	M: 1 (Aigu, ECHA) M: 1 (Chronique, ECHA)

(1) Texte intégral des phrases H et EUH: voir rubrique 16

(2) Substance ayant une limite d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires

(10) Soumis aux restrictions de l'Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006

(21) 1,3-butadiène <0.1%

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Mesures générales:

Veiller à votre (propre) sécurité. Si possible, approcher de la victime et vérifier ses fonctions vitales. En cas de blessure et/ou d'intoxication, appeler le numéro d'urgence européen 112. Traiter les symptômes en commençant par les blessures et les troubles les plus graves. Garder la victime sous observation, possibilité de symptômes différés.

#### Après inhalation:

Transporter la victime à l'extérieur. En cas de problèmes respiratoires, consulter un médecin/service médical.

#### Après contact avec la peau:

Si possible, essuyer/enlever à sec le produit chimique. Rincer/se doucher immédiatement avec de l'eau (tiède). Si l'irritation persiste, consulter un médecin/service médical.

#### Après contact avec les yeux:

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation persiste, consulter un médecin/service médical.

#### Après ingestion:

Rincer la bouche à l'eau. Si vous ne vous sentez pas bien, consultez un médecin/service médical. Ne pas attendre l'apparition de symptômes pour consulter le centre antipoison.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### 4.2.1 Symptômes aigus

##### Après inhalation:

EXPOSITION A DE FORTES CONCENTRATIONS: Maux de tête. Nausées. Vertiges.

Motif de la révision: 2.2

Date d'établissement: 2000-12-07

Date de la révision: 2022-09-01

Numéro de la révision: 0701

Numéro BIG: 32211

2 / 21

# NOVALUBE AEROSOL 100ML

**Après contact avec la peau:**  
Picotement/irritation de la peau.

**Après contact avec les yeux:**  
Irritation du tissu oculaire.

**Après ingestion:**  
Pas d'effets connus.

**4.2.2 Symptômes différés**  
Pas d'effets connus.

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Figure ci-dessous lorsque disponible et applicable.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### 5.1.1 Moyens d'extinction appropriés:

Petit incendie: Eau, Extincteur rapide à poudre ABC, Extincteur rapide à poudre BC, Extincteur rapide au CO<sub>2</sub>.  
Grand incendie: Eau en masse.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation de CO et de CO<sub>2</sub> en cas de combustion. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### 5.3.1 Instructions:

Refroidir à l'eau les récipients fermés lorsque ceux-ci sont exposés au feu. Risque d'explosion physique: éteindre/refroidir depuis un abri. Ne pas déplacer la cargaison si elle est exposée à la chaleur. Après le refroidissement: explosion physique toujours possible. Tenir compte des liquides d'extinction polluants. Modérer l'emploi d'eau, si possible la recueillir/l'endiguer.

#### 5.3.2 Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:

Gants (EN 374). Lunettes bien ajustables (EN 166). Protection de la tête/du cou. Vêtements de protection (EN 14605 ou EN 13034).  
Échauffement/feu: appareil respiratoire autonome (EN 136 + EN 137).

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Arrêter les moteurs et interdiction de fumer. Ni flammes nues ni étincelles. Appareils et éclairage utilisables en atmosphère explosive.

#### 6.1.1 Équipement de protection pour les non-secouristes

Voir rubrique 8.2

#### 6.1.2 Équipement de protection pour les secouristes

Gants (EN 374). Lunettes bien ajustables (EN 166). Protection de la tête/du cou. Vêtements de protection (EN 14605 ou EN 13034).

#### Vêtements de protection appropriés

Voir rubrique 8.2

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer le liquide répandu.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber le liquide répandu avec un matériau absorbant. Mettre le produit absorbé dans un récipient qui se referme. Recueillir soigneusement le solide répandu/les restes. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau. Porter le produit recueilli au fabricant/à une instance compétente. Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe lorsqu'ils sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser des appareils/de l'éclairage anti-étincelles et antidéflagrants. Tenir à l'écart des flammes nues/de la chaleur. Tenir à l'écart de sources d'ignition/des étincelles. Gaz/vapeur plus lourde que l'air à 20°C. Observer l'hygiène usuelle. Retirer immédiatement les vêtements contaminés.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### 7.2.1 Conditions de stockage en sécurité:

Température de stockage: < 50 °C. Conserver dans un endroit frais. Conserver dans un endroit sec. Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé. Local à l'épreuve du feu. Conserver à l'abri des rayons solaires directs. Conforme à la réglementation.

#### 7.2.2 Tenir à l'écart de:

Sources de chaleur, sources d'ignition, acides (forts), bases (fortes), agents d'oxydation.

#### 7.2.3 Matériau d'emballage approprié:

Aérosol.

#### 7.2.4 Matériau d'emballage inapproprié:

Aucun renseignement disponible

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

# NOVALUBE AEROSOL 100ML

Les scénarios d'exposition figurent en annexe lorsqu'ils sont disponibles et applicables. Voir les informations transmises par le fabricant.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.1.1 Exposition professionnelle

##### a) Valeurs limites d'exposition professionnelle

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous lorsque disponibles et applicables.

#### UE

Dihydroxyde de calcium	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Valeur limite indicative d'exposition professionnelle)	1 mg/m <sup>3</sup> (2)
	Valeur limite d'exposition court terme (Valeur limite indicative d'exposition professionnelle)	4 mg/m <sup>3</sup> (2)

(2): Fraction alvéolaire

#### Belgique

Aluminium (métal et composés insolubles, fraction alvéolaire)	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h	1 mg/m <sup>3</sup>
Butane, tous isomères: n-butane	Valeur limite d'exposition court terme	980 ppm
	Valeur limite d'exposition court terme	2370 mg/m <sup>3</sup>
Calcium (dihydroxyde de) (fraction alvéolaire)	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h	1 mg/m <sup>3</sup>
	Valeur limite d'exposition court terme	4 mg/m <sup>3</sup>
Cuivre (fumées) (en Cu)	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h	0.2 mg/m <sup>3</sup>
Cuivre (poussières et brouillards de) (en Cu)	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h	1 mg/m <sup>3</sup>
Huiles minérales (brouillards)	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h	5 mg/m <sup>3</sup>
	Valeur limite d'exposition court terme	10 mg/m <sup>3</sup>
Hydrocarbures aliphatiques sous forme gazeuse: (Alcanes C1-C3)	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h	1000 ppm
Zinc (oxyde de) (fraction alvéolaire)	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h	2 mg/m <sup>3</sup>
	Valeur limite d'exposition court terme	10 mg/m <sup>3</sup>

#### Pays-Bas

Calcium-dihydroxide	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	0.33 ppm
	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	1 mg/m <sup>3</sup>
	Valeur limite d'exposition court terme (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	1.3 ppm
	Valeur limite d'exposition court terme (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	4 mg/m <sup>3</sup>
Koper en anorganische koperverbindingen (inhaleerbaar)	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	0.038 ppm
	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	0.1 mg/m <sup>3</sup>
Olienevel (minerale olie)	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	5 mg/m <sup>3</sup>

#### France

Aluminium (métal)	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (VL: Valeur non réglementaire indicative)	10 mg/m <sup>3</sup>
Aluminium (pulvérulent)	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (VL: Valeur non réglementaire indicative)	5 mg/m <sup>3</sup>
Calcium (hydroxyde de) fraction alvéolaire	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (VL: Valeur non réglementaire indicative)	1 mg/m <sup>3</sup>
	Valeur limite d'exposition court terme	4 mg/m <sup>3</sup>
Cuivre (fumées)	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (VL: Valeur non réglementaire indicative)	0.2 mg/m <sup>3</sup>
Cuivre (poussières), en Cu	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (VL: Valeur non réglementaire indicative)	1 mg/m <sup>3</sup>
	Valeur limite d'exposition court terme (VL: Valeur non réglementaire indicative)	2 mg/m <sup>3</sup>
n-Butane	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (VL: Valeur non réglementaire indicative)	800 ppm
	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (VL: Valeur non réglementaire indicative)	1900 mg/m <sup>3</sup>
Zinc (oxyde de, fumées)	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (VL: Valeur non réglementaire indicative)	5 mg/m <sup>3</sup>
Zinc (oxyde de, poussières)	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (VL: Valeur non réglementaire indicative)	10 mg/m <sup>3</sup>

Motif de la révision: 2.2

Date d'établissement: 2000-12-07

Date de la révision: 2022-09-01

Numéro de la révision: 0701

Numéro BIG: 32211

4 / 21

# NOVALUBE AEROSOL 100ML

## Allemagne

Butan	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (TRGS 900)	1000 ppm
	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (TRGS 900)	2400 mg/m <sup>3</sup>
Calciumdihydroxid	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (TRGS 900)	1 mg/m <sup>3</sup>
Propan	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (TRGS 900)	1000 ppm
	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (TRGS 900)	1800 mg/m <sup>3</sup>

## Autriche

Aluminium (als Metall) Aluminiumoxid und Aluminiumhydroxid	Tagesmittelwert	10 mg/m <sup>3</sup>
	Tagesmittelwert	5 mg/m <sup>3</sup>
	Kurzzeitwert 60(Miw) 2x	10 mg/m <sup>3</sup>
	Kurzzeitwert 60(Miw) 2x	20 mg/m <sup>3</sup>
Butan (beide Isomeren): n-Butan (R 600) Isobutan (R 600a)	Tagesmittelwert (MAK)	800 ppm
	Tagesmittelwert (MAK)	1900 mg/m <sup>3</sup>
	Kurzzeitwert 60(Mow) 3x (MAK)	1600 ppm
	Kurzzeitwert 60(Mow) 3x (MAK)	3800 mg/m <sup>3</sup>
Calciumdihydroxid	Tagesmittelwert (MAK)	1 mg/m <sup>3</sup>
	Kurzzeitwert 5(Mow) 8x (MAK)	4 mg/m <sup>3</sup>
Kupfer und seine Verbindungen (als Rauch)	Tagesmittelwert (MAK)	0.1 mg/m <sup>3</sup>
	Kurzzeitwert 15(Miw) 4x (MAK)	0.4 mg/m <sup>3</sup>
Kupfer und seine Verbindungen	Tagesmittelwert (MAK)	1 mg/m <sup>3</sup>
	Kurzzeitwert 15(Miw) 4x (MAK)	4 mg/m <sup>3</sup>
Propan (R 290)	Tagesmittelwert (MAK)	1000 ppm
	Tagesmittelwert (MAK)	1800 mg/m <sup>3</sup>
	Kurzzeitwert 60(Mow) 3x (MAK)	2000 ppm
	Kurzzeitwert 60(Mow) 3x (MAK)	3600 mg/m <sup>3</sup>
Zinkoxid-Rauch	Tagesmittelwert (MAK)	5 mg/m <sup>3</sup>

## UK

Aluminium metal inhalable dust	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Workplace exposure limit (EH40/2005))	10 mg/m <sup>3</sup>
Aluminium metal respirable dust	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Workplace exposure limit (EH40/2005))	4 mg/m <sup>3</sup>
Butane	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Workplace exposure limit (EH40/2005))	600 ppm
	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Workplace exposure limit (EH40/2005))	1450 mg/m <sup>3</sup>
	Valeur limite d'exposition court terme (Workplace exposure limit (EH40/2005))	750 ppm
	Valeur limite d'exposition court terme (Workplace exposure limit (EH40/2005))	1810 mg/m <sup>3</sup>
Calcium hydroxide (Respirable fraction)	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Workplace exposure limit (EH40/2005))	1 mg/m <sup>3</sup>
	Valeur limite d'exposition court terme (Workplace exposure limit (EH40/2005))	4 mg/m <sup>3</sup>
Calcium hydroxide	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Workplace exposure limit (EH40/2005))	5 mg/m <sup>3</sup>
Copper and compounds: dusts and mists (as Cu)	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Workplace exposure limit (EH40/2005))	1 mg/m <sup>3</sup>
	Valeur limite d'exposition court terme (Workplace exposure limit (EH40/2005))	2 mg/m <sup>3</sup>
Copper fume	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Workplace exposure limit (EH40/2005))	0.2 mg/m <sup>3</sup>

## USA (TLV-ACGIH)

Aluminium metal and insoluble compounds	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (TLV - Adopted Value)	1 mg/m <sup>3</sup> (R)
Butane, isomers	Valeur limite d'exposition court terme (TLV - Adopted Value)	1000 ppm
Calcium hydroxide	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (TLV - Adopted Value)	5 mg/m <sup>3</sup>
Copper dusts and mists, as Cu	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (TLV - Adopted Value)	1 mg/m <sup>3</sup>
Copper fume, as Cu	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (TLV - Adopted Value)	0.2 mg/m <sup>3</sup>

Motif de la révision: 2.2

Date d'établissement: 2000-12-07

Date de la révision: 2022-09-01

Numéro de la révision: 0701

Numéro BIG: 32211

5 / 21

# NOVALUBE AEROSOL 100ML

Mineral oil, excluding metal working fluids: Pure, highly and severely refined	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (TLV - Adopted Value)	5 mg/m <sup>3</sup> (I)
Zinc oxide	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (TLV - Adopted Value)	2 mg/m <sup>3</sup> (R)
	Valeur limite d'exposition court terme (TLV - Adopted Value)	10 mg/m <sup>3</sup> (R)

(R): Respirable fraction  
(I): Inhalable fraction

## b) Valeurs limites biologiques nationales

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous lorsque disponibles et applicables.

### Allemagne

Aluminium (Aluminium)	Urin: bei langzeitexposition: am schichtende nach mehreren vorangegangenen schichten	50 µg/g Kreatinin
-----------------------	--	-------------------

## 8.1.2 Méthodes de prélèvement

Nom de produit	Essai	Numéro
Aluminium	NIOSH	7013
Aluminum (Al)	NIOSH	7302
Aluminum (Al)	NIOSH	7304
Aluminum (Al)	NIOSH	7306
Aluminum (Al)	NIOSH	8310
Aluminum (Elements)	NIOSH	7300
Aluminum (Elements, aqua regia ashing)	NIOSH	7301
Aluminum (Elements, hot block/HCl/HNO3 digestion)	NIOSH	7303
Aluminum	OSHA	ID121
Calciumdihydroxide	NIOSH	7020
Copper (Cu)	NIOSH	7302
Copper (Cu)	NIOSH	7304
Copper (Cu)	NIOSH	7306
Copper (Cu)	NIOSH	8005
Copper (Cu)	NIOSH	8310
Copper (Elements on wipes)	NIOSH	9102
Copper (Elements)	NIOSH	7300
Copper (Elements, aqua regia ashing)	NIOSH	7301
Copper (Elements, hot block/HCl/HNO3 digestion)	NIOSH	7303
Copper Dust and fume	NIOSH	7029
Copper	OSHA	1006
Copper	OSHA	ID 105
Copper	OSHA	ID 121
Copper	OSHA	ID 125G
Copper	OSHA	ID 206
Oil Mist (Mineral)	NIOSH	5026
Zinc (Elements)	NIOSH	7300
Zinc (Zn)	NIOSH	7302
Zinc (Zn)	NIOSH	7304
Zinc Oxide	NIOSH	7030
Zinc Oxide	NIOSH	7502
Zinc Oxide	OSHA	ID 121
Zinc Oxide	OSHA	ID 143

## 8.1.3 Valeurs limites applicables lorsqu'on utilise la substance ou le mélange aux fins prévues

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous lorsque disponibles et applicables.

## 8.1.4 Valeurs seuils

### DNEL/DMEL - Travailleurs

naphtha léger (pétrole), hydrotraité

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets aigus systémiques – inhalation	1286.4 mg/m <sup>3</sup>	
	Effets locaux à long terme – inhalation	837.5 mg/m <sup>3</sup>	
	Effets aigus locaux – inhalation	1066.67 mg/m <sup>3</sup>	

dihydroxyde de calcium

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets locaux à long terme – inhalation	1 mg/m <sup>3</sup>	
	Effets aigus locaux – inhalation	4 mg/m <sup>3</sup>	

cuivre

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	137 mg/kg de pc/jour	
	Effets aigus systémiques – voie cutanée	273 mg/m <sup>3</sup>	

Aluminium en poudre

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	3.72 mg/m <sup>3</sup>	
	Effets locaux à long terme – inhalation	3.72 mg/m <sup>3</sup>	

Motif de la révision: 2.2

Date d'établissement: 2000-12-07

Date de la révision: 2022-09-01

Numéro de la révision: 0701

Numéro BIG: 32211

6 / 21

# NOVALUBE AEROSOL 100ML

## oxyde de zinc

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	5 mg/m <sup>3</sup>	
	Effets locaux à long terme – inhalation	0.5 mg/m <sup>3</sup>	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	83 mg/kg de pc/jour	

## DNEL/DMEL - Grand public

### naphta léger (pétrole), hydrotraité

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets aigus systémiques – inhalation	1152 mg/m <sup>3</sup>	
	Effets locaux à long terme – inhalation	178.57 mg/m <sup>3</sup>	
	Effets aigus locaux – inhalation	640 mg/m <sup>3</sup>	

## dihydroxyde de calcium

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets locaux à long terme – inhalation	1 mg/m <sup>3</sup>	
	Effets aigus locaux – inhalation	4 mg/m <sup>3</sup>	

## cuivre

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	137 mg/kg de pc/jour	
	Effets aigus systémiques – voie cutanée	273 mg/kg de pc/jour	
	Effets systémiques à long terme – voie orale	0.041 mg/kg de pc/jour	

## Aluminium en poudre

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – voie orale	7.9 mg/kg de pc/jour	

## oxyde de zinc

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	2.5 mg/m <sup>3</sup>	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	83 mg/kg de pc/jour	
	Effets systémiques à long terme – voie orale	0.83 mg/kg de pc/jour	

## PNEC

### dihydroxyde de calcium

Compartiments	Valeur	Remarque
Eau douce (non salée)	0.49 mg/l	
Eau douce (rejets intermittents)	0.49 mg/l	
Eau de mer	0.32 mg/l	
STP	3 mg/l	
Sol	1080 mg/kg sol dw	

### cuivre

Compartiments	Valeur	Remarque
Eau douce (non salée)	7.8 µg/l	
Eau salée	5.2 µg/l	
STP	230 µg/l	
Sédiment d'eau douce	87 mg/kg sédiment dw	
Sédiment d'eau de mer	676 mg/kg sédiment dw	
Sol	65 mg/kg sol dw	

### Aluminium en poudre

Compartiments	Valeur	Remarque
Eau douce (non salée)	74.9 µg/l	
STP	20 mg/l	

## oxyde de zinc

Compartiments	Valeur	Remarque
Eau douce (non salée)	20.6 µg/l	
Eau de mer	6.1 µg/l	
STP	100 µg/l	
Sédiment d'eau douce	117.8 mg/kg sédiment dw	
Sédiment d'eau de mer	56.5 mg/kg sédiment dw	
Sol	35.6 mg/kg sol dw	

### 8.1.5 Control banding

Figure ci-dessous lorsque disponible et applicable.

## 8.2. Contrôles de l'exposition

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe lorsqu'ils sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

### 8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Utiliser des appareils/de l'éclairage anti-étincelles et antidéflagrants. Tenir à l'écart des flammes nues/de la chaleur. Tenir à l'écart de sources d'ignition/des étincelles. Mesurer régulièrement la concentration dans l'air.

### 8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Observer l'hygiène usuelle. Ne pas manger, ni boire ni fumer pendant le travail.

#### a) Protection respiratoire:

Masque complet avec filtre de type A si conc. dans l'air > valeur limite d'exposition.

# NOVALUBE AEROSOL 100ML

## b) Protection des mains:

Gants de protection contre les produits chimiques (EN 374).

Matériaux appropriés	Délai de rupture mesuré	Épaisseur	Indice de protection	Remarque
caoutchouc nitrile	> 60 minutes		Classe 3	
caoutchouc au butyle	> 240 minutes		Classe 5	
viton	> 240 minutes		Classe 5	

## c) Protection des yeux:

Lunettes bien ajustables (EN 166).

## d) Protection de la peau:

Vêtements de protection (EN 14605 ou EN 13034).

## 8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Voir rubriques 6.2, 6.3 et 13

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect physique	Aérosol
Odeur	Odeur de solvant
Seuil d'odeur	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Couleur	Gris
Taille des particules	Sans objet (aérosol)
Limites d'inflammabilité	0.6 - ... vol % ; Gaz propulseur
Inflammabilité	Aérosol extrêmement inflammable.
Log Kow	Sans objet (mélange)
Viscosité dynamique	Sans objet (aérosol)
Viscosité cinématique	Sans objet (aérosol)
Point de fusion	Sans objet (aérosol)
Point d'ébullition	Sans objet (aérosol)
Densité de vapeur relative	> 1
Pression de vapeur	3500 hPa ; 20 °C ; Gaz propulseur
Solubilité	L'eau ; insoluble
Densité relative	0.72 ; 20 °C ; Liquide
Densité absolue	720 kg/m <sup>3</sup> ; 20 °C ; Liquide
Température de décomposition	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Température d'auto-ignition	Sans objet (aérosol)
Point d'éclair	Sans objet (aérosol)
pH	Sans objet (insoluble dans l'eau)

### 9.2. Autres informations

Aucun renseignement disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Peut s'enflammer en contact avec une étincelle. Gaz/vapeur se propage au ras du sol: risque d'inflammation.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun renseignement disponible.

### 10.4. Conditions à éviter

#### Mesures de précaution

Utiliser des appareils/de l'éclairage anti-étincelles et antidéflagrants. Tenir à l'écart des flammes nues/de la chaleur. Tenir à l'écart de sources d'ignition/des étincelles.

### 10.5. Matières incompatibles

Acides (forts), bases (fortes), agents d'oxydation.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Formation de CO et de CO<sub>2</sub> en cas de combustion.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### 11.1.1 Résultats d'essais

##### Toxicité aiguë

Motif de la révision: 2.2

Date d'établissement: 2000-12-07

Date de la révision: 2022-09-01

Numéro de la révision: 0701

Numéro BIG: 32211

8 / 21



# NOVALUBE AEROSOL 100ML

## NOVALUBE AEROSOL 100ML

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange  
Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte  
naphta léger (pétrole), hydrotraité

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50	Équivalent à OCDE 401	> 5000 mg/kg de pc		Rat (masculin / féminin)	Read-across	
Dermique	DL50	Équivalent à OCDE 402	> 2000 mg/kg de pc	24 h	Lapin (masculin / féminin)	Read-across	
Inhalation (vapeurs)	CL50	Équivalent à OCDE 403	> 5.61 mg/l air	4 h	Rat (masculin / féminin)	Read-across	

### dihydroxyde de calcium

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50	OCDE 425	> 2000 mg/kg de pc		Rat (femelle)	Valeur expérimentale	
Dermique	DL50	OCDE 402	> 2500 mg/kg de pc	24 h	Lapin (masculin / féminin)	Valeur expérimentale	
Inhalation (poussières)	CL50	OCDE 436	> 6.04 mg/l	4 h	Rat (masculin / féminin)	Valeur expérimentale	

### cuivre

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50	OCDE 401	482 mg/kg de pc		Rat (masculin / féminin)	Valeur expérimentale	

### Aluminium en poudre

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50	Équivalent à OCDE 401	> 15900 mg/kg de pc		Rat (masculin / féminin)	Read-across	
Dermique						Dispense de données	
Inhalation (aérosol)	CL50	Équivalent à OCDE 403	> 0.89 mg/l air	4 h	Rat (mâle)	Valeur expérimentale	

### oxyde de zinc

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50	Équivalent à OCDE 401	> 5000 mg/kg		Rat (masculin / féminin)	Valeur expérimentale	
Dermique	DL50	OCDE 402	> 2000 mg/kg de pc	24 h	Rat (masculin / féminin)	Valeur expérimentale	
Inhalation (poussières)	CL50	Équivalent à OCDE 403	> 5.7 mg/l	4 h	Rat (masculin / féminin)	Valeur expérimentale	

### **Conclusion**

Non classé pour la toxicité aiguë

### **Corrosion/irritation**

## NOVALUBE AEROSOL 100ML

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange  
La classification est fondée sur les composants à prendre en compte  
naphta léger (pétrole), hydrotraité

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Œil	Non irritant	Équivalent à OCDE 405		24; 48; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	Administration unique
Peau	Irritant	OCDE 404	4 h	1; 24; 48; 72; 168 heures	Lapin	Read-across	
Inhalation (vapeurs)	Non irritant		1 h		Humain	Valeur expérimentale	

### dihydroxyde de calcium

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Œil	Lésions oculaires graves	OCDE 405	1 h	1; 24; 48; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	
Peau	Irritant	OCDE 404	4 h	24; 48; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	
Inhalation	Irritant; STOT SE cat.3					Étude de littérature	

Motif de la révision: 2.2

Date d'établissement: 2000-12-07

Date de la révision: 2022-09-01

Numéro de la révision: 0701

Numéro BIG: 32211

9 / 21

# NOVALUBE AEROSOL 100ML

## Aluminium en poudre

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Œil	Non irritant	Draize Test		24; 48; 72 heures	Lapin	Read-across	
Peau	Non irritant	Équivalent à OCDE 404	24 h	24; 48; 72 heures	Lapin	Read-across	

## oxyde de zinc

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Œil	Non irritant	OCDE 405	24 h	24; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	
Peau	Non irritant	OCDE 404	24 h	24 heures	Lapin	Valeur expérimentale	
Sans objet (test in vitro)	Non corrosif	OCDE 431	3 minutes	24; 72 heures	Épiderme humain reconstitué	Valeur expérimentale	

## Conclusion

Provoque une irritation cutanée.  
Provoque une sévère irritation des yeux.  
Non classé comme irritant pour les voies respiratoires

## Sensibilisation respiratoire ou cutanée

### NOVALUBE AEROSOL 100ML

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange  
Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte  
naphta léger (pétrole), hydrotraité

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Peau	Non sensibilisant	Équivalent à OCDE 406	6 h	24; 48 heures	Cobaye (mâle)	Read-across	

## dihydroxyde de calcium

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Peau	Non sensibilisant	OCDE 429			Souris (femelle)	Valeur expérimentale	

## Aluminium en poudre

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Peau	Non sensibilisant				Cobaye (mâle)	Read-across	
Instillation intratrachéale	Non sensibilisant				Souris (mâle)	Read-across	

## oxyde de zinc

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Peau	Non sensibilisant	OCDE 406			Cobaye (femelle)	Valeur expérimentale	
Peau	Non sensibilisant	Observation des humains	2 jours (en continu)	72 heures	Humain	Valeur expérimentale	

## Conclusion

Non classé comme sensibilisant par voie cutanée  
Non classé comme sensibilisant par inhalation

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles

### NOVALUBE AEROSOL 100ML

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange  
Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte  
naphta léger (pétrole), hydrotraité

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur
Par voie orale (sonde gastrique)	NOEL	Essai de toxicité subaiguë	< 500 mg/kg de pc/jour	Rein	Aucun effet	4 semaines (5 jours / semaine)	Rat (mâle)	Read-across
Dermique	NOAEL	Équivalent à OCDE 453	0.5 ml		Aucun effet		Souris (masculin / féminin)	Read-across
Inhalation (vapeurs)	NOAEC	Équivalent à OCDE 453	1402 mg/m <sup>3</sup> air	Généraux	Aucun effet	107 semaines (6h / jour, 5 jours / semaine) - 109 semaines (6h / jour, 5 jours / semaine)	Rat (masculin / féminin)	Read-across

Motif de la révision: 2.2

Date d'établissement: 2000-12-07

Date de la révision: 2022-09-01

Numéro de la révision: 0701

Numéro BIG: 32211

10 / 21

# NOVALUBE AEROSOL 100ML

## dihydroxyde de calcium

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur
Par voie orale (sonde gastrique)	NOAEL	OCDE 422	1000 mg/kg de pc/jour		Aucun effet		Rat (masculin / féminin)	Valeur expérimentale
Dermique								Dispense de données
Inhalation (poussières)	NOAEC	OCDE 412	0.107 mg/l		Aucun effet	2 semaines (6h / jour, 5 jours / semaine)	Rat (masculin / féminin)	Valeur expérimentale

## Aluminium en poudre

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur
Par voie orale (sonde gastrique)	NOAEL	OCDE 422	1000 mg/kg de pc/jour		Aucun effet	28 jour(s) - 53 jour(s)	Rat (masculin / féminin)	Read-across
Inhalation (poussières)	LOAEC	Équivalent à OCDE 413	50 mg/m <sup>3</sup> air	Poumons	Affection/dégénérescence des tissus pulmonaires	25 semaines (6h / jour, 5 jours / semaine) - 52 semaines (6h / jour, 5 jours / semaine)	Rat	Valeur expérimentale

## oxyde de zinc

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur
Par voie orale (diète)	NOEL	OCDE 408	3000 ppm		Aucun effet	13 semaines (tous les jours)	Rat (masculin / féminin)	Read-across
Dermique	LOAEL	OCDE 410	75 mg/kg de pc/jour		Effets systémiques	4 semaines (6h / jour, 5 jours / semaine)	Rat (masculin / féminin)	Valeur expérimentale
Inhalation (aérosol)	NOAEL	OCDE 413	1.5 mg/m <sup>3</sup> air		Aucun effet	13 semaines (6h / jour, 5 jours / semaine)	Rat (mâle)	Valeur expérimentale

## **Conclusion**

Non classé pour la toxicité subchronique

## **Mutagénicité sur les cellules germinales (in vitro)**

### NOVALUBE AEROSOL 100ML

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

naphta léger (pétrole), hydrotraité

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur	Remarque
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	Équivalent à OCDE 476	Souris (cellule de lymphome L5178Y)	Aucun effet	Valeur expérimentale	
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	Équivalent à OCDE 471	Bacteria (S.typhimurium)	Aucun effet	Valeur expérimentale	

## dihydroxyde de calcium

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur	Remarque
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	OCDE 471	Bacteria (S. typhimurium et E. coli)		Valeur expérimentale	
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	OCDE 473	Lymphocytes humains		Valeur expérimentale	

## Aluminium en poudre

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur	Remarque
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	OCDE 476	Souris (cellule de lymphome L5178Y)	Aucun effet	Read-across	
Positif sans activation métabolique	Équivalent à OCDE 473	Lymphocytes humains		Read-across	

Motif de la révision: 2.2

Date d'établissement: 2000-12-07

Date de la révision: 2022-09-01

Numéro de la révision: 0701

Numéro BIG: 32211

11 / 21

# NOVALUBE AEROSOL 100ML

## oxyde de zinc

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur	Remarque
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	OCDE 471	Bacteria (S.typhimurium)	Aucun effet	Valeur expérimentale	
Ambigu	OCDE 476	Souris (cellule de lymphome L5178Y)		Valeur expérimentale	

## Mutagénicité sur les cellules germinales (in vivo)

### NOVALUBE AEROSOL 100ML

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange  
Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte  
naphta léger (pétrole), hydrotraité

Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Substrat d'essai	Organe	Détermination de la valeur
Négatif (Inhalation)	EPA OPPTS 870.5395	4 semaines (6h / jour, 5 jours / semaine)	Rat (masculin / féminin)		Read-across

### Aluminium en poudre

Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Substrat d'essai	Organe	Détermination de la valeur
Négatif (Par voie orale (sonde gastrique))	OCDE 474	2 dose(s)/24 heures d'intervalle	Rat (masculin / féminin)	Moelle osseuse	Read-across

## oxyde de zinc

Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Substrat d'essai	Organe	Détermination de la valeur
Négatif (Intrapéritonéal)	OCDE 474		Souris (mâle)	Moelle osseuse	Valeur expérimentale

## Conclusion

Non classé pour la mutagénicité ou la génotoxicité

## Cancérogénicité

### NOVALUBE AEROSOL 100ML

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange  
Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte  
naphta léger (pétrole), hydrotraité

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Inhalation (vapeurs)	Niveau de dose	Équivalent à OCDE 451	9869 mg/m <sup>3</sup>	113 semaines (6h / jour, 5 jours / semaine)	Rat (masculin / féminin)	Aucun effet cancérogène		Read-across
Dermique	NOAEL	Équivalent à OCDE 451	0.05 ml	102 semaines (3 fois / semaine)	Souris (mâle)	Aucun effet cancérogène		Valeur expérimentale

### dihydroxyde de calcium

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Par voie orale (eau potable)	NOAEL	Étude de toxicité cancérigène	2150 mg/kg de pc/jour - 2280 mg/kg de pc/jour	104 semaine(s)	Rat (masculin / féminin)	Aucun effet cancérogène		Read-across

### Aluminium en poudre

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Inhalation (poussières)	LOAEC	Équivalent à OCDE 413	15 mg/m <sup>3</sup> air	52 semaines (6h / jour, 5 jours / semaine)	Rat	Affection/dégénérescence des tissus pulmonaires	Poumons	Valeur expérimentale

## oxyde de zinc

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Par voie orale (eau potable)	NOAEL	Étude de toxicité cancérigène	> 22000 mg/l	52 semaine(s)	Souris (masculin / féminin)	Aucun effet cancérogène		Read-across

## Conclusion

Non classé pour la cancérogénicité  
Non classé pour la cancérogénicité

## Toxicité pour la reproduction

### NOVALUBE AEROSOL 100ML

Motif de la révision: 2.2

Date d'établissement: 2000-12-07

Date de la révision: 2022-09-01

Numéro de la révision: 0701

Numéro BIG: 32211

12 / 21

# NOVALUBE AEROSOL 100ML

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange  
Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte  
naphtha léger (pétrole), hydrotraité

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Toxicité pour le développement (Inhalation (vapeurs))	NOAEL	Équivalent à OCDE 414	23900 mg/m <sup>3</sup> air	14 jours (6h / jour)	Rat	Aucun effet	Fœtus	Read-across
Toxicité maternelle (Dermique)	NOAEL	Équivalent à OCDE 414	23900 mg/m <sup>3</sup> air	14 jour(s)	Rat	Aucun effet		Read-across
Effets sur la fertilité (Inhalation (vapeurs))	NOAEC (P/F1)	Équivalent à OCDE 416	≥ 20000 mg/m <sup>3</sup> air	10 semaines (6h / jour, 7 jours / semaine)	Rat (masculin / féminin)	Aucun effet		Valeur expérimentale

## dihydroxyde de calcium

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Toxicité pour le développement (Par voie orale (sonde gastrique))	NOAEL	Équivalent à OCDE 414	≥ 440 mg/kg de pc/jour	10 jours (gestation, tous les jours)	Souris	Aucun effet		Read-across
Toxicité maternelle (Par voie orale (sonde gastrique))	NOAEL	Équivalent à OCDE 414	≥ 440 mg/kg de pc/jour	10 jours (gestation, tous les jours)	Souris	Aucun effet		Read-across
Effets sur la fertilité (Par voie orale (sonde gastrique))	NOEL	OCDE 422	1000 mg/kg de pc/jour		Rat (masculin / féminin)	Aucun effet		Valeur expérimentale

## Aluminium en poudre

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Toxicité pour le développement (Par voie orale (sonde gastrique))	NOAEL	Équivalent à OCDE 414	266 mg/kg de pc/jour	10 jour(s)	Rat	Aucun effet	Fœtus	Read-across
Toxicité maternelle (Par voie orale (sonde gastrique))	NOAEL	Équivalent à OCDE 414	266 mg/kg de pc/jour	10 jour(s)	Rat	Aucun effet		Read-across
Effets sur la fertilité (Par voie orale (sonde gastrique))	NOAEL	OCDE 422	1000 mg/kg de pc/jour	28 jour(s) - 53 jour (s)	Rat (masculin / féminin)	Aucun effet		Read-across

## oxyde de zinc

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Toxicité pour le développement (Inhalation (aérosol))	NOAEC	OCDE 414	7.5 mg/kg de pc/jour	14 jours (6h / jour)	Rat	Aucun effet	Fœtus	Valeur expérimentale
Toxicité maternelle (Inhalation (aérosol))	NOAEC	OCDE 414	1.5 mg/kg de pc/jour	14 jours (6h / jour)	Rat	Aucun effet		Valeur expérimentale
Effets sur la fertilité (Par voie orale (sonde gastrique))	LOAEL (P)	Équivalent à OCDE 416	7.5 mg/kg de pc/jour	22 semaines (tous les jours)	Rat (masculin / féminin)	Fonction reproductrice		Read-across

## Conclusion

Non classé pour la toxicité pour la reproduction ou la toxicité pour le développement

## Toxicité autres effets

### NOVALUBE AEROSOL 100ML

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

## Effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

### NOVALUBE AEROSOL 100ML

Pas d'effets connus.

## **11.2. Informations sur les autres dangers**

Il n'y a aucune preuve de propriétés perturbant le système endocrinien

# NOVALUBE AEROSOL 100ML

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### NOVALUBE AEROSOL 100ML

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

La classification est fondée sur les composants à prendre en compte  
naphta léger (pétrole), hydrotraité

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	LL50	OCDE 203	10 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	Système semi-statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
Toxicité aiguë crustacés	EL50	OCDE 202	4.5 mg/l	48 h	Daphnia magna	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	EL50	OCDE 201	3.1 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Concentration nominale
Toxicité chronique poissons	NOELR	OCDE 204	2.6 mg/l	14 jour(s)	Pimephales promelas	Système semi-statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Reproduction
Toxicité chronique crustacés aquatiques	NOELR	OCDE 211	2.6 mg/l	21 jour(s)	Daphnia magna	Système semi-statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Reproduction

#### dihydroxyde de calcium

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50	OCDE 203	50.6 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Léthal
Toxicité aiguë crustacés	CE50	OCDE 202	49.1 mg/l	48 h	Daphnia magna	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Valeur estimative
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	ErC50	OCDE 201	184.57 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Concentration nominale
	NOEC	OCDE 201	48 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Taux de croissance
Toxicité chronique poissons								Dispense de données
Toxicité chronique crustacés aquatiques	NOEC		32 mg/l	14 jour(s)	Crangon sp.	Système semi-statique	Eau salée	Valeur expérimentale; Croissance
Toxicité micro-organismes aquatiques	CE50	OCDE 209	300.4 mg/l	3 h	Boue activée	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Respiration

#### cuivre

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50		68 µg/l - 94 µg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	Système à courant	Eau douce (non salée)	Éléments de preuve
Toxicité chronique poissons	NOEC		11.4 µg/l	45 jour(s)	Oncorhynchus mykiss	Système à courant	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale

#### Aluminium en poudre

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CEO		> 100 mg/l	96 h	Salmo trutta			Étude de littérature; Concentration nominale
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	CEO		> 100 mg/l	72 h	Selenastrum capricornutum			Étude de littérature; Concentration nominale

# NOVALUBE AEROSOL 100ML

## oxyde de zinc

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50	ASTM E729-88	0.169 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	Système statique	Eau douce (non salée)	Read-across; Ion de zinc
Toxicité aiguë crustacés	CE50	OCDE 202	1 mg/l	48 h	Daphnia magna	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Ion de zinc
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	IC50	OCDE 201	0.136 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Taux de croissance
	NOEC	OCDE 201	0.024 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Taux de croissance
Toxicité chronique poissons	NOEC		0.044 mg/l		Pisces			Étude de littérature; Ion de zinc
Toxicité chronique crustacés aquatiques	NOEC	OCDE 211	0.04 mg/l	21 jour(s)	Daphnia magna	Système semi-statique	Eau douce (non salée)	Read-across; Reproduction
Toxicité micro-organismes aquatiques	CE50	OCDE 209	> 1000 mg/l	3 h	Boue activée	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Respiration

### Conclusion

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

naphta léger (pétrole), hydrotraité

#### Biodégradation eau

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
OCDE 301F	77.05 %; Consommation d'O <sub>2</sub>	28 jour(s)	Valeur expérimentale

### Conclusion

#### Eau

Contient composant(s) difficilement biodégradable(s)

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

NOVALUBE AEROSOL 100ML

#### Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
	Sans objet (mélange)			

naphta léger (pétrole), hydrotraité

#### BCF poissons

Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Espèce	Détermination de la valeur
BCF		12.6 - 223.87; Valeur calculée		Pimephales promelas	Read-across

#### Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
OCDE 117		2.4 - 5.7	23 °C	Valeur expérimentale

dihydroxyde de calcium

#### Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
	Aucun renseignement disponible			

cuivre

#### Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
	Aucun renseignement disponible			

Aluminium en poudre

#### Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
	Sans objet (inorganique)			

oxyde de zinc

#### Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
		1.53		Valeur estimative

### Conclusion

Ne contient pas de composant(s) bioaccumulable(s)

Motif de la révision: 2.2

Date d'établissement: 2000-12-07

Date de la révision: 2022-09-01

Numéro de la révision: 0701

Numéro BIG: 32211

15 / 21

# NOVALUBE AEROSOL 100ML

## 12.4. Mobilité dans le sol

naphta léger (pétrole), hydrotraité

(log) Koc

Paramètre	Méthode	Valeur	Détermination de la valeur
log Koc	SRC PCKOCWIN v2.0	2.380	Valeur calculée

oxyde de zinc

(log) Koc

Paramètre	Méthode	Valeur	Détermination de la valeur
log Koc		2.2	Étude de littérature

### Conclusion

Contient composant(s) qui adsorbe(nt) au sol  
Contient composant(s) avec potentiel de mobilité dans le sol

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ne contient pas de composant(s) qui répond(ent) aux critères PBT et/ou vPvB repris dans l'annexe XIII du Règlement (CE) n° 1907/2006.

## 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Il n'y a aucune preuve de propriétés perturbant le système endocrinien

## 12.7. Autres effets néfastes

NOVALUBE AEROSOL 100ML

**Gaz à effet de serre**

Aucun des constituants connus ne figure sur la liste des gaz fluorés à effet de serre (règlement (UE) n° 517/2014)

**Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone (PACO)**

Non classé comme dangereux pour la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009)

naphta léger (pétrole), hydrotraité

**Eaux souterraines**

Pollue les eaux souterraines

dihydroxyde de calcium

**Eau écotoxicité pH**

Changement de pH

oxyde de zinc

**Eaux souterraines**

Pollue les eaux souterraines

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe lorsqu'ils sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### 13.1.1 Dispositions relatives aux déchets

**Union européenne**

Déchets dangereux selon la Directive 2008/98/CE, comme modifiée par le Règlement (UE) n° 1357/2014 et le Règlement (UE) n° 2017/997.

Code de déchet (Directive 2008/98/CE, Décision 2000/0532/CE).

13 02 05\* (huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification usagées: huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification non chlorées à base minérale). En fonction du secteur et du processus industriels, d'autres codes de déchets peuvent être applicables.

#### 13.1.2 Méthodes d'élimination

Traitement spécifique. Éliminer les déchets conformément aux prescriptions locales et/ou nationales. Les déchets dangereux ne peuvent pas être mélangés avec d'autres déchets. Il est interdit de mélanger différents types de déchets dangereux si cela peut entraîner un risque de pollution ou créer des problèmes pour la gestion ultérieure des déchets. Les déchets dangereux doivent être gérés de manière responsable. Toutes les entités qui stockent, transportent ou manipulent des déchets dangereux prennent les mesures nécessaires pour éviter les risques de pollution ou de dommages à des personnes ou à des animaux. Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement.

Porter à un centre agréé de collecte des déchets.

#### 13.1.3 Emballages

**Union européenne**

Code de déchet emballage (Directive 2008/98/CE).

15 01 10\* (emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus).

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### Route (ADR)

#### 14.1. Numéro ONU

Numéro ONU	1950
------------	------

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition	aérosols
------------------	----------

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Numéro d'identification du danger	
Classe	2

Motif de la révision: 2.2

Date d'établissement: 2000-12-07

Date de la révision: 2022-09-01

Numéro de la révision: 0701

Numéro BIG: 32211

16 / 21



# NOVALUBE AEROSOL 100ML

Code de classification	5F
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	
Groupe d'emballage	
Étiquettes	2.1
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	
Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	
Dispositions spéciales	190
Dispositions spéciales	327
Dispositions spéciales	344
Dispositions spéciales	625
Quantités limitées	Emballages combinés: jusqu'à 1 litre par emballage intérieur pour les matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute)

## Chemin de fer (RID)

<b>14.1. Numéro ONU</b>	
Numéro ONU	1950
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	
Nom d'expédition	aérosols
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	
Numéro d'identification du danger	23
Classe	2
Code de classification	5F
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	
Groupe d'emballage	
Étiquettes	2.1
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	
Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	
Dispositions spéciales	190
Dispositions spéciales	327
Dispositions spéciales	344
Dispositions spéciales	625
Quantités limitées	Emballages combinés: jusqu'à 1 litre par emballage intérieur pour les matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute)

## Voies de navigation intérieures (ADN)

<b>14.1. Numéro ONU</b>	
Numéro ONU	1950
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	
Nom d'expédition	aérosols
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	
Classe	2
Code de classification	5F
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	
Groupe d'emballage	
Étiquettes	2.1
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	
Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	
Dispositions spéciales	190
Dispositions spéciales	327
Dispositions spéciales	344
Dispositions spéciales	625
Quantités limitées	Emballages combinés: jusqu'à 1 litre par emballage intérieur pour les matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute)

## Mer (IMDG/IMSBC)

<b>14.1. Numéro ONU</b>	
Numéro ONU	1950
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	
Nom d'expédition	aerosols
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	
Classe	2.1
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	
Groupe d'emballage	
Étiquettes	2.1
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	
Polluant marin	-
Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	

Motif de la révision: 2.2

Date d'établissement: 2000-12-07

Date de la révision: 2022-09-01

Numéro de la révision: 0701

Numéro BIG: 32211

17 / 21

# NOVALUBE AEROSOL 100ML

Dispositions spéciales	190
Dispositions spéciales	277
Dispositions spéciales	327
Dispositions spéciales	344
Dispositions spéciales	381
Dispositions spéciales	63
Dispositions spéciales	959
Quantités limitées	Emballages combinés: jusqu'à 1 litre par emballage intérieur pour les matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute)

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Annexe II de Marpol 73/78	Sans objet
---------------------------	------------

**Air (ICAO-TI/IATA-DGR)**

14.1. Numéro ONU

Numéro ONU	1950
------------	------

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition	aérosols, inflammable
------------------	-----------------------

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe	2.1
--------	-----

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage	
--------------------	--

Étiquettes	2.1
------------	-----

14.5. Dangers pour l'environnement

Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
--	-----

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales	A145
------------------------	------

Dispositions spéciales	A167
------------------------	------

Dispositions spéciales	A802
------------------------	------

Transport passagers et cargo

Quantités limitées: quantité nette max. par emballage	30 kg G
---	---------

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Législation européenne:**

Précurseurs d'explosifs

En raison de la présence d'un ou plusieurs composants dans ce mélange, l'acquisition, l'introduction, la détention ou l'utilisation de ce précurseur d'explosif par des membres du grand public est soumise à des restrictions par le règlement (UE) 2019/1148. Il convient de signaler toute transaction suspecte, ainsi que les disparitions et les vols importants, au point de contact national compétent.

Teneur en COV Directive 2010/75/UE

Teneur en COV	Remarque
51 % - 91 %	

Directive 2012/18/UE (Seveso III)

Seuils en conditions normales

Substance ou catégorie	Seuil bas (en tonnes)	Seuil haut (en tonnes)	Groupe	Pour cette substance ou ce mélange, il faut appliquer la règle d'addition pour:
P3b AÉROSOLS INFLAMMABLES	5000 (net)	50000 (net)	Aucun(e)	Inflammabilité

REACH Annexe XVII - Restriction

Contient composant(s) soumis aux restrictions de l'annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006: restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux.

	Dénomination de la substance, du groupe de substances ou du mélange	Conditions de restriction
· naphta léger (pétrole), hydrotraité	Substances ou mélanges liquides qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) no 1272/2008: a) les classes de danger 2.1 à 2.4, 2.6 et 2.7, 2.8 types A et B, 2.9, 2.10, 2.12, 2.13 catégories 1 et 2, 2.14 catégories 1 et 2, 2.15 types A à F; b) les classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur le développement, 3.8 effets autres que les effets narcotiques, 3.9 et 3.10; c) la classe de danger 4.1; d) la classe de danger 5.1.	1. Ne peuvent être utilisés: — dans des articles décoratifs destinés à produire des effets de lumière ou de couleur obtenus par des phases différentes, par exemple dans des lampes d'ambiance et des candeliers, — dans des farces et attrapes, — dans des jeux destinés à un ou plusieurs participants ou dans tout article destiné à être utilisé comme tel, même sous des aspects décoratifs. 2. Les articles non conformes aux exigences du paragraphe 1 ne peuvent être mis sur le marché. 3. Ne peuvent être mis sur le marché s'ils contiennent un colorant, excepté pour des raisons fiscales, un parfum ou les deux et: — s'ils peuvent être utilisés comme combustible dans des lampes à huile décoratives destinées au grand public, — s'ils présentent un danger en cas d'aspiration et sont étiquetés H304. 4. Les lampes à huile décoratives destinées au grand public ne peuvent être mises sur le marché que si elles sont conformes à la norme européenne sur les lampes à huiles décoratives (EN 14059) adoptée par le Comité européen de normalisation (CEN).

Motif de la révision: 2.2

Date d'établissement: 2000-12-07

Date de la révision: 2022-09-01

Numéro de la révision: 0701

Numéro BIG: 32211

18 / 21

# NOVALUBE AEROSOL 100ML

		<p>5. Sans préjudice de l'application d'autres dispositions communautaires relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des substances et mélanges dangereux, les fournisseurs veillent à ce que les produits qu'ils mettent sur le marché respectent les exigences suivantes:</p> <p>a) l'emballage des huiles lampantes étiquetées avec H304 et destinées au grand public porte la mention ci-après, inscrite de manière lisible et indélébile: "Tenir les lampes remplies de ce liquide hors de portée des enfants" et, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2010, "L'ingestion d'huile, même en petite quantité ou par succion de la mèche, peut causer des lésions pulmonaires potentiellement fatales";</p> <p>b) l'emballage des allume-feu liquides étiquetés avec H304 et destinés au grand public porte, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2010, la mention ci-après, inscrite de manière lisible et indélébile: "Une seule gorgée d'allume-feu peut causer des lésions pulmonaires potentiellement fatales";</p> <p>c) les huiles lampantes et les allume-feu liquides étiquetés avec H304 et destinés au grand public sont conditionnés dans des récipients noirs opaques d'une capacité qui ne peut excéder un litre, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2010.</p>
<p>· naphta léger (pétrole), hydrotraité · Aluminium en poudre</p>	<p>Substances classées comme gaz inflammables, catégorie 1 ou 2, liquides inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, matières solides inflammables, catégorie 1 ou 2, substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, liquides pyrophoriques, catégorie 1, ou matières solides pyrophoriques, catégorie 1, qu'elles figurent ou non à l'annexe VI, partie 3, de ce règlement.</p>	<p>1. Ne peuvent être utilisées en tant que substances ou dans des mélanges contenus dans des générateurs d'aérosols mis sur le marché à l'intention du grand public à des fins de divertissement et de décoration comme:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— les scintillants métallisés destinés principalement à la décoration,</li> <li>— la neige et le givre artificiels,</li> <li>— les coussins "péteurs",</li> <li>— les bombes à serpents,</li> <li>— les excréments factices,</li> <li>— les mirlions,</li> <li>— les paillettes et les mousses décoratives,</li> <li>— les toiles d'araignée artificielles,</li> <li>— les boules puantes.</li> </ul> <p>2. Sans préjudice de l'application d'autres dispositions communautaires en matière de classification, d'emballage et d'étiquetage des substances, les fournisseurs veillent à ce que, avant la mise sur le marché, l'emballage des générateurs d'aérosols visés ci-dessus porte d'une manière visible, lisible et indélébile la mention suivante: "Usage réservé aux utilisateurs professionnels."</p> <p>3. Par dérogation, les paragraphes 1 et 2 ne sont pas applicables aux générateurs d'aérosols visés à l'article 8, paragraphe 1, point a), de la directive 75/324/CEE du Conseil.</p> <p>4. Les générateurs d'aérosols visés aux paragraphes 1 et 2 ne peuvent être mis sur le marché que s'ils satisfont aux exigences qui y sont énoncées.</p>
<p>· naphta léger (pétrole), hydrotraité</p>	<p>Substances relevant d'un ou de plusieurs des points suivants:</p> <p>a) substances classées à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) no 1272/2008 comme:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— substances cancérigènes de catégorie 1A, 1B ou 2, ou substances mutagènes sur les cellules germinales de catégorie 1A, 1B ou 2, mais à l'exclusion de toute substance classée en raison d'effets uniquement consécutifs à une exposition par inhalation</li> <li>— substances toxiques pour la reproduction de catégorie 1A, 1B ou 2, mais à l'exclusion de toute substance classée en raison d'effets uniquement consécutifs à une exposition par inhalation</li> <li>— sensibilisants cutanés de catégorie 1, 1A ou 1B</li> <li>— substances corrosives pour la peau de catégorie 1, 1A, 1B ou 1C ou substances irritantes pour la peau de catégorie 2</li> <li>— substances causant des lésions oculaires graves de catégorie 1 ou substances irritantes pour les yeux de catégorie 2</li> </ul> <p>b) substances figurant à l'annexe II du règlement (CE) no 1223/2009 du Parlement européen et du Conseil</p> <p>c) substances figurant à l'annexe IV du règlement (CE) no 1223/2009 pour lesquelles une condition est spécifiée dans au moins une des colonnes g, h et i du tableau de ladite annexe</p> <p>d) substances figurant à l'appendice 13 de la présente annexe. Les exigences accessoires prévues aux paragraphes 7 et 8 de la colonne 2 de la présente entrée s'appliquent à tous les mélanges destinés à être utilisés à des fins de tatouage, qu'ils contiennent ou non une substance relevant des points a) à d) de la présente colonne.</p>	<p>Les mélanges à des fins de tatouage sont soumis aux restrictions du règlement (UE) n° 2020/2081.</p>
<p>· cuivre</p>	<p>Substances relevant d'un ou de plusieurs des points suivants:</p> <p>a) substances classées à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) no 1272/2008 comme:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— substances cancérigènes de catégorie 1A, 1B ou 2, ou substances mutagènes sur les cellules germinales de catégorie 1A, 1B ou 2, mais à l'exclusion de toute substance classée en raison d'effets uniquement consécutifs à</li> </ul>	<p>Les mélanges à des fins de tatouage sont soumis aux restrictions du règlement (UE) n° 2020/2081.</p>

# NOVALUBE AEROSOL 100ML

une exposition par inhalation  
 — substances toxiques pour la reproduction de catégorie 1A, 1B ou 2, mais à l'exclusion de toute substance classée en raison d'effets uniquement consécutifs à une exposition par inhalation  
 — sensibilisants cutanés de catégorie 1, 1A ou 1B  
 — substances corrosives pour la peau de catégorie 1, 1A, 1B ou 1C ou substances irritantes pour la peau de catégorie 2  
 — substances causant des lésions oculaires graves de catégorie 1 ou substances irritantes pour les yeux de catégorie 2  
 b) substances figurant à l'annexe II du règlement (CE) no 1223/2009 du Parlement européen et du Conseil  
 c) substances figurant à l'annexe IV du règlement (CE) no 1223/2009 pour lesquelles une condition est spécifiée dans au moins une des colonnes g, h et i du tableau de ladite annexe  
 d) substances figurant à l'appendice 13 de la présente annexe. Les exigences accessoires prévues aux paragraphes 7 et 8 de la colonne 2 de la présente entrée s'appliquent à tous les mélanges destinés à être utilisés à des fins de tatouage, qu'ils contiennent ou non une substance relevant des points a) à d) de la présente colonne.

## Législation nationale Belgique

NOVALUBE AEROSOL 100ML

Aucun renseignement disponible

## Législation nationale Pays-Bas

NOVALUBE AEROSOL 100ML

Waterbezwaarlijkheid	Z (2); Algemene Beoordelingsmethodiek (ABM)
----------------------	---

## Législation nationale France

NOVALUBE AEROSOL 100ML

Aucun renseignement disponible

## Législation nationale Allemagne

NOVALUBE AEROSOL 100ML

Lagerklasse (TRGS510)	2B: Aerosolpackungen und Feuerzeuge
-----------------------	-------------------------------------

WGK	2; Verordnung über Anlagen zum Umgang mit wassergefährdenden Stoffen (AwSV) - 18. April 2017
-----	--

### naphta léger (pétrole), hydrotraité

TA-Luft	5.2.5/I
---------	---------

### dihydroxyde de calcium

TA-Luft	5.2.1
---------	-------

TRGS900 - Risiko der Fruchtschädigung	Calciumdihydroxid; Y; Risiko der Fruchtschädigung braucht bei Einhaltung des Arbeitsplatzgrenzwertes und des biologischen Grenzwertes nicht befürchtet zu werden
---------------------------------------	--

### Aluminium en poudre

TA-Luft	5.2.1
---------	-------

### oxyde de zinc

TA-Luft	5.2.1
---------	-------

## Législation nationale Autriche

NOVALUBE AEROSOL 100ML

Aucun renseignement disponible

## Législation nationale UK

NOVALUBE AEROSOL 100ML

Aucun renseignement disponible

## Autres données pertinentes

NOVALUBE AEROSOL 100ML

Aucun renseignement disponible

### naphta léger (pétrole), hydrotraité

TLV - Carcinogen	Mineral oil, excluding metal working fluids: Pure, highly and severely refined; A4
------------------	--

### Aluminium en poudre

TLV - Carcinogen	Aluminium metal and insoluble compounds; A4
------------------	---

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour le mélange.

# NOVALUBE AEROSOL 100ML

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte intégral de toute phrase H et EUH visée à la rubrique 3:

- H220 Gaz extrêmement inflammable.
- H222 Aérosol extrêmement inflammable.
- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H228 Matière solide inflammable.
- H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
- H261 Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables.
- H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(*)	CLASSIFICATION INTERNE PAR BIG
ADI	Acceptable daily intake
AOEL	Acceptable operator exposure level
CE50	Concentration Efficace 50 %
CL50	Concentration Létale 50 %
CLP (EU-GHS)	Classification, labelling and packaging (Globally Harmonised System en Europe)
DL50	Dose Létale 50 %
DMEL	Derived Minimal Effect Level
DNEL	Derived No Effect Level
ERC50	EC50 in terms of reduction of growth rate
ETA	Estimation de la Toxicité Aiguë
NOAEC/NOAEL	No Observed Adverse Effect Concentration/No Observed Adverse Effect Level
NOEC/NOEL	No Observed Effect Concentration/No Observed Effect Level
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
PBT	Persistent, Bioaccumulable & Toxique
PNEC	Predicted No Effect Concentration
STP	Sludge Treatment Process
vPvB	very Persistent & very Bioaccumulative

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité ont été rédigées sur la base des données et échantillons remis à BIG, au mieux de nos capacités et dans l'état actuel des connaissances. La fiche de données de sécurité se limite à donner des lignes directrices pour le traitement, l'utilisation, la consommation, le stockage, le transport et l'élimination en toute sécurité des substances/préparations/mélanges mentionnés au point 1. De nouvelles fiches de données de sécurité sont établies de temps à autre. Seules les versions les plus récentes doivent être utilisées. Sauf mention contraire sur la fiche de données de sécurité, les informations ne s'appliquent pas aux substances/préparations/mélanges dans une forme plus pure, mélangés à d'autres substances ou mis en œuvre dans des processus. La fiche de données de sécurité ne comporte aucune spécification quant à la qualité des substances/préparations/mélanges concernés. Le respect des indications figurant sur cette fiche de données de sécurité ne dispense pas l'utilisateur de l'obligation de prendre toutes les mesures dictées par le bon sens, les réglementations et les recommandations pertinentes, ou les mesures nécessaires et/ou utiles sur la base des conditions d'application concrètes. BIG ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité des informations fournies et n'est pas responsable des modifications apportées par des tiers. Cette fiche de données de sécurité n'a été établie que pour être utilisée au sein de l'Union européenne, en Suisse, en Islande, en Norvège et au Liechtenstein. Toute utilisation dans un autre pays ne se fait qu'à vos risques et périls. L'utilisation de la fiche de données de sécurité est soumise aux conditions de licence et de limitation de responsabilité telles qu'énoncées dans votre contrat de licence ou, à défaut, dans les conditions générales de BIG. Tous les droits de propriété intellectuelle sur cette fiche appartiennent à BIG. La distribution et la reproduction sont limitées. Consultez le contrat/les conditions mentionné(es) pour de plus amples informations.